

# Les déchets radioactifs québécois doivent être considérés comme des « résidus ultimes »

Mémoire présenté par

Ginette Charbonneau, Sébastien Bois et Philippe Giroul

À la Commission d'enquête du BAPE

sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes

Trois-Rivières, le 14 mai 2021

## Table des matières

- Les rédacteurs du mémoire.
- Mise en contexte : Motivation de la présentation du mémoire.
- Rappel des informations sur le traitement des déchets radioactifs leurs niveaux de radioactivité et leur durée de vie.
- État de la situation au Québec.
- Nos demandes :
  - Inclusion des déchets radioactifs comme « résidus ultimes ».
  - Demande de faire comparaître les différents acteurs.
- Conclusions.

364 P  NP  DM173

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

## Les rédacteurs du mémoire :

- Ginette Charbonneau, physicienne
- Sébastien Bois et Philippe Giroul, membres du Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire (MSQN) – co-responsables des communications. (2007- 2013)

<http://sortonsquebecnucleaire.org/qui.html>

## Mise en contexte : Motivations de la présentation de notre mémoire

- Demande d'inclusion des déchets radioactifs selon la définition de « résidus ultimes » dans l'enquête sur la gestion des résidus ultimes;
- Rappel d'un événement dramatique de déchets radioactifs retrouvés dans la cour du ferrailleur Bélanger Métal à Trois-Rivières en 2012 ( Réf. Articles de B. Trahan dans les Références) ;
- Le BAPE de 2005 a recommandé que le gouvernement du Québec établisse une politique claire sur le stockage à long terme des déchets radioactifs qui ont été produits par les deux réacteurs nucléaires de Gentilly.

Cette **recommandation est restée sans suite.**

**Aucune politique claire sur le stockage à long terme des déchets radioactifs produits par les réacteurs nucléaires de Gentilly n'a été décrétée par les gouvernements successifs.**

Depuis la fin des opérations de la centrale nucléaire de Gentilly-2, en décembre 2012, il y a eu une commission parlementaire sur l'Agriculture, les pêcheries et les ressources naturelles. Lors de celle-ci en janvier 2013, Gordon Edwards a déposé un mémoire sur les « *impacts reliés au déclassé de la centrale nucléaire de Gentilly-2* » avec **4 recommandations qui sont restées sans suite.**

- [www.ccnr.org/memoire\\_RSN\\_2013.pdf](http://www.ccnr.org/memoire_RSN_2013.pdf)

Gordon Edwards du ***Regroupement pour la surveillance du nucléaire*** avait formulé les recommandations suivantes :

**Recommandation 1** : Que le gouvernement du Québec ordonne à Hydro-Québec de se mettre à l'œuvre sans délai à préparer le déclassé final de la centrale nucléaire de Gentilly.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement fédéral pour débiter le déclassé final du réacteur de Gentilly 1 avec des fonds fédéraux et une main d'œuvre québécoise, dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires héritées.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement du Québec poursuive des négociations avec le gouvernement fédéral pour qu'il participe activement au démantèlement du réacteur de Gentilly 2 et paie sa juste part des coûts du projet.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement du Québec embauche au moins deux consultants nucléaires indépendants d'Hydro-Québec, d'Énergie atomique du Canada limitée, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et de SNC-Lavalin.

Ces consultants auraient pour tâche :

- de surveiller le déclassement final du site de Gentilly;
- d'établir des rapports de progrès au gouvernement;
- de conseiller le gouvernement sur les meilleures façons de protéger la santé des travailleurs, du public et celle de l'environnement ;
- d'éviter les coûts de dépassement.

Depuis cette commission parlementaire, la Société d'état Hydro-Québec a décrété une période de dormance et de stockage provisoire du combustible usé pendant 40-50 ans avant de procéder au déclassement complet de Gentilly 2.

Ils devraient fournir au gouvernement tous les détails des plans prévus.

Sur ce dossier des déchets radioactifs, dans les médias, il n'y a eu que 2 articles en 2012 et 3 lettres d'opinion en 2017 et 2019

- **Références** : articles/lettres d'opinion dans Le Nouvelliste
  - Brigitte Trahan, 7 septembre 2012 : <https://www.lenouvelliste.ca/archives/aux-prises-avec-du-metal-radioactif-en-provenance-de-gentilly-1-cdb0cfee076b62973d0293dcf291f73f>
  - Brigitte Trahan, 4 sept 2012 : <https://www.lenouvelliste.ca/archives/la-ferraille-irradiee-sous-enquete-7b30406d31318a036329a0fc9a0b9155>
  - Jacques Dagenais, 12 mai 2017 : <https://www.lenouvelliste.ca/opinions/depotoir-de-dechets-nucleaires-hydro-quebec-a-la-memoire-courte-3c8f247cbe6e2fe73d63376ca7470584>
  - Jean-François Gaudette , 17 août 2019 : <https://www.lenouvelliste.ca/opinions/sur-langelisme-nucleaire-91c3dbe3b986406063763a91c38cdd65>
  - Philippe Giroul, 9 octobre 2019 : <https://www.lenouvelliste.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/les-dechets-nucleaires-canadiens-occultes-dans-les-ecodebats-b4ec65e275e4b842c8904b251a8399df>

## **Rappel des informations sur le traitement des déchets radioactifs, leurs niveaux de radioactivité et leur durée de vie.**

Sur le site Futura sciences, on trouve la description des déchets radioactifs HA, MA, FA et de leur stockage

<https://www.futura-sciences.com/sciences/definitions/physique-dechet-nucleaire-16163/>

Plus largement, on parle de « déchet radioactif » pour désigner les déchets produits par les activités nucléaires, quelles qu'elles soient : production d'électricité, recherche, médecin ou industrie.

### **État de la situation au Québec**

La gestion des déchets radioactifs de Gentilly relève des deux paliers de gouvernement :

- Pour Gentilly-1, propriété d'Énergie Atomique du Canada Ltée (gouvernement fédéral)
- Pour Gentilly-2, propriété de la société d'état Hydro-Québec

Les déchets radioactifs des 2 centrales nucléaires (Gentilly 1 et 2) sont entreposés actuellement et provisoirement sur le site d'Hydro-Québec à Gentilly et sont à proximité du fleuve Saint-Laurent, source d'eau potable de millions de personnes.

Après avoir passé quelques 8 à 9 mois dans les piscines, les déchets des combustibles irradiés de haute activité sont entreposés à sec provisoirement dans 11 Canstors; ensuite, ils devraient être transportés en Ontario dans un site d'entreposage profond géré par la SGDN qui reste à construire on ne sait où ni quand.

Les autres déchets radioactifs (moyenne et faible activité) auraient été emballés et entreposés on ne sait où sur le site d'Hydro-Québec. Leur quantité et leurs caractéristiques précises devraient être dévoilées auprès du gouvernement.

Depuis 3 ans, les discussions sont en cours avec le fédéral pour accepter ces déchets en Ontario et sont « surveillées » de près par le « *Ralliement contre la pollution radioactive* »

<https://www.ceaa.gc.ca/050/documents/p80122/119680F.pdf>

# Nos demandes

## 1. Inclusion des déchets radioactifs comme des « résidus ultimes »

Nous demandons que les commissaires acceptent d'inclure les déchets radioactifs dans une catégorie particulière des « résidus ultimes ».

Selon la définition de « *Résidus ultimes* » qui est précisée dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : « ... *le résidu ultime résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux* »,

Nous leur demandons qu'ils analysent leur gestion sécuritaire afin qu'ils ne se retrouvent pas éventuellement dans différents dépotoirs provinciaux. Ces déchets radioactifs peuvent provenir des deux centrales nucléaires de Gentilly et peut-être d'autres sources.

Dans le rapport du Bape de 2005 (*Examen du projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.*), le gouvernement du Québec devait faire connaître sa position sur la gestion à long terme non seulement du combustible nucléaire irradié généré à Gentilly-2 depuis 1983, mais aussi des autres déchets radioactifs stockés dans les deux centrales.

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/modification-installations-stockage-dechets-radioactifs-refection-gentilly-2/>

Le rapport mentionne «... *les incertitudes liées à la gestion à long terme des déchets radioactifs qui incitent à la prudence en vertu du développement durable, plus particulièrement du principe d'équité entre les générations. En outre, les orientations du gouvernement canadien, attendues dans les mois suivant la remise en novembre 2005 du rapport final de la Société de gestion des déchets nucléaires sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, devraient être prises en considération dans l'analyse du projet. Dans la même veine, le gouvernement du Québec devrait faire connaître sa position sur la gestion à long terme non seulement du combustible nucléaire irradié généré à Gentilly-2 depuis 1983, mais aussi des autres déchets radioactifs stockés à la centrale* »

## 2. Faire comparaître des responsables d'Hydro-Québec qui travaillent à Gentilly

Ils doivent éclairer la Commission sur l'état objectif des déchets radioactifs entreposés à Gentilly, ainsi que sur leur gestion et leur avenir à court, moyen et long terme et sur le contenu des deux piscines de refroidissement du combustible.

Ils pourraient se faire accompagner par des responsables de EACL .

[https://www.youtube.com/channel/UC\\_ZQcT0x8T54LgamYMU1TWg](https://www.youtube.com/channel/UC_ZQcT0x8T54LgamYMU1TWg)

## Conclusions

- Nous souhaitons que la Commission reconnaisse les déchets radioactifs de toute provenance, comme des « *résidus ultimes* » .
- Nous souhaitons que la Commission prenne en considération la problématique particulière de la gestion des déchets radioactifs hérités dans l'analyse de leur enquête et rappelle la demande faite au gouvernement de prendre position sur la gestion des déchets radioactifs québécois (Réf. : Rapport du BAPE de 2005).
- Nous souhaitons que la Commission puisse faire comparaître différents acteurs, propriétaires responsables des déchets radioactifs (centrales nucléaires et institutions diverses), et les acteurs de la gestion des déchets radioactifs hérités (Hydro-Québec, et Énergie Atomique du Canada Ltée) pour qu'ils viennent partager leurs connaissances en toute transparence.

Ils devraient sensibiliser les différents ministères concernés (ministère de l'Environnement, ministère des Ressources naturelles, ministère des Affaires municipales) à la problématique et aux solutions à y apporter solidairement.

- Étant donné que les recommandations du BAPE 2005 n'ont pas été exécutées, vous comprendrez l'urgence de la situation. Il doit y avoir l'exécution de ces recommandations et des solutions pour les traiter.  
Nous vous demandons expressément de nous aider à trouver une solution à ce dossier qui nous préoccupe.
- Nous restons disponibles pour une présentation verbale de notre mémoire, en temps et lieu.
- Nous souhaitons que les générations futures ne reçoivent pas cet héritage toxique et qu'ils nous en seront gré.
- Nous remercions la Commission pour la bonne attention qui sera accordée à notre mémoire.